

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Seizième session
Genève, 9 – 13 novembre 2015

PROJET SUR L'UTILISATION DE L'INFORMATION FIGURANT DANS LE DOMAINE PUBLIC AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document, contenant une proposition de projet thématique sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique, a trait aux recommandations n^{os} 16 et 20 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Le coût de ce projet est estimé à 800 000 francs suisses, dont 550 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel et 250 000 francs suisses pour les dépenses de personnel.

2. *Le CDIP est invité à examiner et à approuver l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

RECOMMANDATIONS N^{OS} 16 ET 20 DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

DESCRIPTIF DU PROJET

1. RÉSUMÉ	
<u>Cote du projet</u>	DA_16_20_03
<u>Titre</u>	<i>Utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique</i>
<u>Recommandation(s) du Plan d'action pour le développement</u>	16 et 20
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet proposé s'appuie sur les activités de programme en cours visant à créer et renforcer des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), les conclusions d'études antérieures sur la propriété intellectuelle et le domaine public (en ce qui concerne les brevets) et les brevets et le domaine public, et sur le portail existant sur la situation juridique qui a été créé dans le cadre du projet finalisé du Plan d'action pour le développement relatif aux données sur la situation juridique des brevets.</p> <p>Plus précisément, le projet a pour objet de compléter les services existants des CATI en ajoutant de nouveaux services et outils à ceux qu'ils proposent déjà, permettant non seulement d'identifier les inventions se trouvant dans le domaine public mais également d'aider les inventeurs, les chercheurs et les chefs d'entreprise à utiliser cette information pour obtenir de nouveaux résultats de recherche et créer de nouveaux produits, favorisant ainsi une exploitation et une utilisation plus efficaces des inventions du domaine public en tant que source de création locale de savoirs et d'innovations et d'augmentation des capacités d'absorption des pays en développement et des PMA du point de vue de l'adaptation et de l'assimilation de différentes technologies.</p>
<u>Programme(s) mis en œuvre</u>	Programme 14
<u>Liens avec d'autres programmes/projets connexes du Plan d'action pour le développement</u>	DA_8_01, DA_8_02, DA_19_30_31, DA_16_20_01, DA_16_20_02
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget</u>	<p>III.2 (programme 9) : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.</p> <p>IV.2 (programmes 9 et 14) : Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité.</p>
<u>Durée du projet</u>	36 mois

<u>Budget du projet</u>	<i>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 300 000 francs suisses (2016-2017); 250 000 francs suisses (2018)*</i> <i>Dépenses de personnel : 150 000 francs suisses (2016-2017); 100 000 francs suisses (2018)*</i>
-------------------------	--

* Sous réserve de l'approbation du Comité du programme et budget.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Informations générales

Les documents de brevet constituent une source précieuse d'informations scientifiques et techniques avec environ un million de nouvelles inventions rendues publiques chaque année. L'importance des documents de brevet à cet égard est renforcée par le fait qu'ils sont : i) généralement classés à l'aide d'un ou plusieurs systèmes de classement, ce qui facilite leur recherche; ii) structurés de manière largement normalisée, ce qui rend leur analyse plus efficace; et iii) généralement subordonnés au respect d'une exigence de divulgation suffisante ou d'habilitation, ce qui signifie que les déposants de demandes de brevet doivent divulguer leur invention d'une manière suffisamment claire et complète pour qu'elle puisse être exécutée par un "homme du métier".

Si certaines informations divulguées dans des documents de brevet sont visées par des droits exclusifs accordés à des titulaires de brevets, une grande partie d'entre elles se trouve dans le domaine public, soit parce qu'elles n'ont jamais été visées par des droits exclusifs soit parce que ceux-ci ont expiré. Par conséquent, ces informations peuvent être librement utilisées pour mettre au point de nouveaux produits et procédés et les exploiter à des fins commerciales.

Pour exploiter des informations du domaine public divulguées dans des documents de brevet, il faut relever plusieurs défis, comme la nécessité de faire mieux comprendre en quoi consistent les brevets et le domaine public et de renforcer les compétences, les procédures et les cadres institutionnels pour : i) rechercher et analyser des documents de brevet afin de déterminer si les informations contenues appartiennent au domaine public; et ii) intégrer les informations divulguées dans les documents de brevet dans de nouveaux produits et procédés. En outre, il est demandé à tous les pays dans lesquels une invention revendiquée doit être exploitée de fournir des données précises et complètes sur la situation juridique des demandes de brevet et des brevets délivrés, en vue de déterminer si l'invention relève du domaine public.

2.2. Objectifs

Le projet proposé vise à faciliter l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie et à aider les États membres intéressés à identifier et utiliser les informations qui figurent dans le domaine public ou qui sont tombées dedans sur leur territoire, en encourageant la fourniture :

- de services améliorés de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) pour identifier les inventions figurant dans le domaine public;
- de services améliorés de CATI pour promouvoir l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public comme point de départ pour l'obtention de nouveaux résultats de recherche et la création de nouveaux produits, et favoriser leur gestion et leur commercialisation ultérieures; et
- d'un portail amélioré sur la situation juridique qui soit plus facile à utiliser et qui propose un contenu élargi sur les moyens d'obtenir des informations sur la situation juridique dans différents territoires.

2.3. Stratégie de mise en œuvre

Pour atteindre les objectifs du projet, les résultats suivants devront être obtenus durant l'exercice biennal 2016-2017 :

1. Guides pratiques sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public.

Deux guides seront établis dans le cadre du projet, l'un sur l'identification des inventions se trouvant dans le domaine public et l'autre sur l'utilisation de ces inventions pour obtenir de nouveaux résultats de recherche et créer de nouveaux produits. Ils s'appuieront sur les conclusions d'études antérieures sur la propriété intellectuelle et le domaine public (en ce qui concerne les brevets), qui définissaient le fondement juridique de mécanismes pouvant faire tomber les informations dans le domaine public.

Les guides seront adaptés au personnel des CATI, aux chercheurs et aux chefs d'entreprise, notamment dans les pays en développement et les PMA. Ils contiendront des informations générales, des orientations pratiques, des exemples et des études de cas.

Le guide sur l'identification des inventions figurant dans le domaine public devrait traiter les thèmes suivants :

- relation entre les brevets et le domaine public;
- détermination des besoins en informatique;
- recherche des sources d'information nécessaires pour identifier les inventions se trouvant dans le domaine public, notamment les bases de données relatives aux brevets et les registres de brevets;
- informations sur la situation juridique;
- possibilité d'effectuer des recherches;
- connaissance des limitations à la possibilité d'effectuer des recherches et gestion des risques associés.

Le guide sur l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public devrait traiter les thèmes suivants :

- relation entre les brevets et le domaine public;
- relation entre les inventions et le savoir-faire;
- étapes du processus d'élaboration des produits;
- définition des besoins techniques;
- recensement des ressources technologiques existantes;
- intégration des nouvelles technologies dans la recherche et la création de produits;
- connaissance des limitations relatives aux inventions figurant dans le domaine public et détermination du moment où la concession de licences de technologie peut être nécessaire.

2. Consignation des données d'expérience et des pratiques recommandées en matière d'identification et d'utilisation des inventions figurant dans le domaine public.
3. Matériel de formation nouveau ou amélioré pour les CATI à partir des guides sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public.

4. Liste d'experts essentiels (au moins deux par région) agissant en tant que spécialistes chargés d'aider les réseaux nationaux de CATI et de faciliter leur établissement dans ces régions.
5. Portail amélioré sur la situation juridique (faisant actuellement partie du portail PATENTSCOPE), doté d'une interface plus conviviale et d'un contenu élargi avec notamment :
 - des informations et des liens nouveaux et actualisés sur les registres de brevets;
 - des informations sur les politiques de publication des informations sur la situation juridique à l'intention des différents offices et des exemples d'application de ces politiques;
 - des pages d'aide pour la consultation et l'utilisation du portail sur la situation juridique et des registres de brevets qu'il héberge; et
 - un formulaire permettant de recueillir des informations auprès des spécialistes et des utilisateurs de l'information en matière de brevets en vue de l'amélioration du contenu.

Les résultats du projet seront obtenus grâce aux activités ci-après, menées au cours de l'exercice biennal 2016–2017.

1. Des experts du domaine rédigeront les guides pratiques sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public et recueilleront des informations sur l'expérience acquise dans ce domaine par les États membres, notamment les pays en développement.
2. Des CATI choisis au sein de différents réseaux nationaux de CATI piloteront les travaux relatifs aux guides sur l'identification et l'utilisation des inventions dans le domaine public, avec l'aide de spécialistes de l'évaluation. Des CATI pérennes seront sélectionnés sur la base de considérations d'ordre géographique et social, en tenant compte de la diversité économique et de leur capacité à fournir des services additionnels et à mener les activités de gestion et d'évaluation de ces services. Les CATI fourniront des informations en retour sur le caractère applicable et approprié des guides selon leurs conditions nationales et leur expérience en matière d'application des guides.
3. Des experts du domaine réviseront les guides sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public à l'aide des données fournies par les réseaux nationaux de CATI et élaboreront du matériel de formation sur la base des guides révisés.
4. Un réseau d'experts spécialisés dans l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public (faisant état d'une spécialisation dans des domaines ou thèmes techniques spécifiques) sera créé en vue d'apporter une aide aux réseaux nationaux de CATI et de faciliter leur établissement.
5. Une nouvelle interface sera créée pour le portail sur la situation juridique et son contenu sera actualisé et élargi.

Les objectifs du projet seront atteints grâce à l'obtention des résultats ci-après en 2018*.

1. Guides révisés sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public en français, anglais et espagnol;

2. Mise en valeur des compétences au sein des réseaux nationaux de CATI pour administrer et fournir des services d'identification des inventions figurant dans le domaine public et d'aide à l'utilisation de ces inventions comme point de départ pour l'obtention de nouveaux résultats de recherche et la création de nouveaux produits.

Les résultats du projet seront obtenus grâce à la réalisation des activités ci-après en 2018*.

1. Des traductions des guides révisés sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public seront établies en français et en espagnol et les guides seront diffusés dans les réseaux nationaux de CATI intéressés;
2. Les experts sélectionnés sur la liste établie dans le cadre du présent projet fourniront une assistance technique et un appui aux réseaux nationaux de CATI pour la mise en place de services d'identification des inventions figurant dans le domaine public et d'aide à l'utilisation de ces inventions comme point de départ pour l'obtention de nouveaux résultats de recherche et la création de nouveaux produits;
3. Des ateliers seront organisés pour examiner les données d'expérience et les pratiques recommandées concernant la création de services d'identification des inventions se trouvant dans le domaine public et d'aide à l'utilisation de ces inventions comme point de départ pour l'obtention de nouveaux résultats de recherche et la création de nouveaux produits.

* Sous réserve de l'approbation du budget du projet pour 2018 par le Comité du programme et budget.

2.4. Risques et stratégies d'atténuation

Risque : capacité insuffisante du personnel des CATI s'agissant de comprendre et d'utiliser efficacement les informations contenues dans les guides pratiques sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public.

Atténuation : les guides seront adaptés aux capacités du personnel des CATI telles qu'elles auront été évaluées et une liste d'experts essentiels sera établie en vue de proposer une aide interactive pour les questions traitées dans le guide.

3. EXAMEN ET ÉVALUATION	
3.1. <u>Calendrier d'examen du projet</u>	
Le projet sera révisé une fois par an avec remise d'un rapport de situation au CDIP. Une évaluation indépendante sera effectuée à la fin du projet et un rapport à ce sujet sera remis au CDIP.	
3.2. <u>Auto-évaluation du projet</u>	
En sus de l'auto-évaluation du projet, une évaluation indépendante sera réalisée.	
<i>Résultats du projet</i>	<i>Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)</i>
1. Guides sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public	Remise du premier projet finalisé de guides d'ici à la fin de 2016.
2. Consignation des données d'expérience et des pratiques recommandées en matière d'identification et d'utilisation des inventions figurant dans le domaine public	Remise des documents tirés des projets pilotes d'ici à la fin de 2017.
3. Liste d'experts essentiels	Établissement d'une liste contenant au moins deux experts essentiels par région d'ici à la fin de 2016.
4. Matériel de formation	Au moins deux exposés élaborés à partir des guides sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public d'ici à la mi-2017.
5. Amélioration du portail sur la situation juridique	Mise au point d'une nouvelle interface d'ici à la mi-2016. Ajout de nouvelles pages d'aide d'ici à la mi-2017. Ajout d'un nouveau formulaire d'ici à la fin de 2017.
6. Guides sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public en français et en espagnol*	Remise des traductions des guides d'ici à la mi-2018.
7. Compétences pour administrer et fournir des services relatifs aux inventions se trouvant dans le domaine public*	Réalisation d'enquêtes dans le cadre d'ateliers d'ici à la fin de 2018, indiquant que le projet a permis de mettre en valeur des compétences en matière d'administration ou de fourniture de services en rapport avec les inventions figurant dans le domaine public.

<i>Objectif(s) du projet</i>	<i>Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</i>
Faciliter l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie et aider les États membres intéressés à recenser et à utiliser les informations qui figurent dans le domaine public ou qui sont tombées dedans sur leur territoire	Création de services d'identification des inventions figurant dans le domaine public par au moins six CATI de différents réseaux nationaux de CATI. Création de services d'aide à l'utilisation des inventions se trouvant dans le domaine public dans au moins quatre CATI de différents réseaux nationaux de CATI.

* Sous réserve de l'approbation du budget du projet pour 2018 par le Comité du programme et budget

4. RESSOURCES TOTALES PAR RÉSULTAT

a) Exercice biennal 2016-2017

	<i>(francs suisses)</i>						
Résultats du projet	2016		2017		Total		Total
	Personnel	Hors personnel	Personnel	Hors personnel	Personnel	Hors personnel	
Guides sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public	10 000	60 000	10 000	20 000	20 000	80 000	100 000
Consignation des données d'expérience et des pratiques recommandées en matière d'identification et d'utilisation des inventions figurant dans le domaine public	30 000	25 000	50 000	125 000	80 000	150 000	230 000
Liste d'experts et matériel de formation nouveau ou amélioré	-	-	10 000	15 000	10 000	15 000	25 000
Amélioration du portail sur la situation juridique	10 000	20 000	30 000	35 000	40 000	55 000	95 000
Total	50 000	105 000	100 000	195 000	150 000	300 000	450 000

b) Année 2018*

	<i>(francs suisses)</i>				
Résultats du projet	2018		Total		Total
	Personnel	Hors personnel	Personnel	Hors personnel	
Traduction des guides sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public	10 000	50 000	10 000	50 000	60 000
Compétences pour administrer et fournir des services en rapport avec les inventions figurant dans le domaine public	90 000	200 000	90 000	200 000	290,000
Total	100 000	250 000	100 000	250 000	350 000

* Sous réserve de l'approbation du budget du projet pour 2018 par le Comité du programme et budget.

5. DÉPENSES AUTRES QUE LES DÉPENSES DE PERSONNEL PAR CATÉGORIE DE COÛT

a) Exercice biennal 2016-2017

Activités	<i>(francs suisses)</i>					Total
	Voyages et bourses		Services contractuels			
	Missions de fonctionnaires	Voyages de tiers	Publications	Services contractuels de personnes	Autres services contractuels	
Rédaction des guides	-	20 000	-	40 000	-	60 000
Pilotage des travaux relatifs aux guides	30 000	50 000	-	50 000	20 000	150 000
Révision des guides	-	-	-	20 000	-	20 000
Élaboration de matériel de formation	-	-	-	15 000	-	15 000
Amélioration du portail sur la situation juridique et de son contenu	-	-	-	-	55 000	55 000
Total	30 000	70 000	-	125 000	75 000	300 000

b) Année 2018

Activités	<i>(francs suisses)</i>					Total
	Voyages et bourses		Services contractuels			
	Missions de fonctionnaires	Voyages de tiers	Publications	Services contractuels de personnes	Autres services contractuels	
Traduction et diffusion des guides	-	-	10 000	-	40 000	50 000
Fourniture d'une assistance technique aux réseaux de CATI	10 000	50 000	-	20 000	-	80 000
Ateliers sur l'expérience acquise et les pratiques recommandées	40 000	40 000	-	20 000	20 000	120 000
Total	50 000	90 000	10 000	40 000	60 000	250 000

* Sous réserve de l'approbation du comité du programme et budget.

6. CALENDRIER D'EXÉCUTION

a) Exercice biennal 2016-2017

Activités	Trimestres 2016				Trimestres 2017			
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Rédaction des guides			x	x				
Pilotage des travaux relatifs aux guides				x	x	x	x	
Révision des guides							x	x
Élaboration de matériel de formation								x
Amélioration du portail sur la situation juridique et valorisation de son contenu			x	x	x	x	x	x

b) Année 2018

Activités	Trimestres 2018			
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Traduction et diffusion des guides	x	x		
Fourniture d'une assistance technique aux réseaux de CATI		x	x	x
Ateliers sur l'expérience acquise et les pratiques recommandées		x	x	x

* Sous réserve de l'approbation du budget du projet pour 2018 par le Comité du programme et budget.

[Fin de l'annexe et du document]